

20 juillet 2020

À cette séance extraordinaire, tenue le 20 juillet 2020, à la salle municipale avec les mesures demandées par la santé publique, étaient présents les membres du conseil suivants : Messieurs Réjean Deblois, Clermont Maranda, Jean-François Nadeau et Pascal Laverdière sous la présidence de Monsieur Michel Duval, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général secrétaire-trésorier. Absences : Mesdames Danielle Roy et Rabia Louchini. Aucun contribuable n'assiste à la séance. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente-trois (19h33).

118-20

Transfert demande programme d'aide à la voirie locale AIRRL réfection route Langevin

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Hénédine a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que, pour relancer l'économie dès 2020, le gouvernement du Québec a prévu un budget additionnel de 100 millions de dollars pour la voirie locale afin de mitiger les impacts découlant de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU que les dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 ont été ajoutées aux modalités d'application 2018-2021 du PAVL;

ATTENDU que les dispositions temporaires sont applicables exclusivement aux demandes d'aide financière pour des **travaux curatifs** des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAVL;

ATTENDU que les dispositions temporaires ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

ATTENDU que le Ministère permet, en fonction de son indice de vitalité économique, l'octroi d'une aide financière maximale couvrant de 65% à 85% des dépenses admissibles pour le volet AIRRL et de 90% à 95% pour le volet RIRL;

ATTENDU que l'aide financière est **versée sur une période de 10 ans**;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Hénédine s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et **au plus tard le 31 décembre 2020** sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux au plus tard le **31 janvier 2021**;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Hénédine a choisi la source de calcul de l'aide financière suivante : estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Clermont Maranda, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée.

20 juillet 2020

119-20

Fosse de drainage développement Roy

CONSIDÉRANT la résolution 93-20;

CONSIDÉRANT l'étude déposée par SNC Lavalin en date du 15 juillet 2020;

CONSIDÉRANT les coûts;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Clermont Maranda et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le maire et le directeur général secrétaire-trésorier à rencontrer le propriétaire concerné pour négocier, selon les évaluations en vigueur sur le territoire, le déplacement d'une partie du fossé dans l'axe nord parallèle au chemin de ferme de gré à gré.

Le tout sera soumis au conseil pour approbation finale.

120-20

Rue Langevin, travaux pour écoulement des eaux

CONSIDÉRANT la résolution 55-20;

CONSIDÉRANT l'aide reçue du programme d'aide à la voirie locale totalisant 22 000 \$ pour les travaux d'égouts pluviaux et de pavage;

CONSIDÉRANT que lors de travaux d'égouts pluviaux il fut constaté que l'écoulement d'eau de la rue risque de se rendre vers les propriétés privées et causer des dommages;

CONSIDÉRANT que l'ingénieur recommande un trottoir ou une bordure;

CONSIDÉRANT que la bordure coûte moins chère et représente environ 50% d'un trottoir mais que celui-ci augmente la sécurité dans le secteur de la zone scolaire vu la présence de courbes et de pentes dans ce secteur;

Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le directeur général secrétaire-trésorier à faire réaliser un trottoir contigu aux propriétés entre le 88 rue Langevin et le 124 rue Langevin en régie et par un entrepreneur spécialisé.

Le tout sera financé par le budget courant, par des transferts budgétaires d'immobilisation de la route Saint-Olivier et du projet d'enseigne n'excédant pas 27 500 \$.

20 juillet 2020

121-20

Génératrice réponse à Avantis

CONSIDÉRANT l'offre reçue le 6 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit être reliée à une génératrice selon son plan de sécurité civile d'urgence en cas de sinistre sur notre territoire;

CONSIDÉRANT qu'un délai avait été demandé à Avantis par la résolution 27-20 mais que cette dernière a révisé ce délai pour le 17 août 2020;

CONSIDÉRANT des discussions tenues avec une personne ayant une offre d'achat acceptée pour le bâtiment actuel;

CONSIDÉRANT que l'étude de l'ensemble des coûts à plus de 50% de la valeur d'une génératrice neuve si la génératrice doit être déplacée sur notre terrain;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le directeur général secrétaire-trésorier à faire une offre d'achat de 3 500 \$ + taxes à Avantis à condition que la génératrice demeure au même endroit et fonctionnelle le temps que l'immeuble du 108 rue Principale soit officiellement vendu au nouvel acquéreur.

Le tout sera fiancé à même le surplus accumulé.

122-20

Boîte postale pour nouvelle rue des Roseaux

CONSIDÉRANT l'avis reçu de Poste Canada le 16 juillet 2020;

CONSIDÉRANT les explications fournies au conseil;

CONSIDÉRANT les exigences de Poste Canada et ceux de sécurité de l'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'un site pourrait se prêter à ses exigences;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Jean-François Nadeau

et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise Poste Canada à implanter une boîte postale pour la nouvelle rue des Roseaux dans l'emprise de rue de la sortie vers la rue Langevin du côté droit à l'endroit indiqué sur le plan. Le tout conditionnellement à ce que le site d'aménagement d'un ponceau dans le fossé soit assumé par Poste Canada.

123-20

Levée de la séance

Il est proposé par Jean-François Nadeau que la séance soit levée.

Il est vingt heure quarante-cinq (20h45).

« Je, Michel Duval, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Michel Duval,
Maire

Yvon Marcoux,
Dir. gén. & sec.-trés